

Conseil Municipal du 10 Avril 2013

L'an *deux Mil Treize* le Dix du mois d'Avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'Avril, sous la présidence de Monsieur *Jean Louis ROUX, Maire*.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 16

Nombre de Conseillers Présents : 13

Date de la convocation du Conseil Municipal : 4 Avril 2013 (affichée le 4 avril 2013)

Compte rendu de séance et extraits du registre des délibérations affichés le : 23 Avril 2013

Étaient présents : Mrs *ROUX, BOSSE, FEUVRAIS, BOURDEL, TOUEILLE, Mmes AUBRY, RENIER, OUSSET, CHAUVIN, POIGNANT, MONNIER, TURLAN, VANNIER*

Absents : Mme *Florence DUPUIS, Monsieur Dominique NEVOUX, Monsieur Loïc FRÉMONT*

Secrétaire de séance : Madame *Josiane CHAUVIN*

M le Maire propose d'ajouter 3 points supplémentaires à l'ordre du jour

- Prise en charge des frais de scolarité d'un enfant en classe d'intégration à St Joseph
- Cession Immeuble Rue Jeanne D'Arc
- Village de la Forêt : dénomination des rues

Le Conseil Municipal donne son accord

Ordre du jour

DELIBERATIONS

Régime indemnitaire Charly Roujou

Répartition des sièges au Conseil de Communauté pour les élections 2014

Convention de mutualisation des services commune / communauté de communes

Subvention ALSH Noyant la Gravoyère

Prise en charge des frais de scolarité pour un enfant scolarisé en classe d'intégration

Cession immeuble Rue Jeanne D'Arc

Dénomination des rues du Village de la Forêt

Tarifs Piscine 2013

Rapports des commissions sports/culture et Voirie

Le rapport de la commission des maisons fleuries a été reporté à la prochaine réunion

Divers

Rapport de la Commission des Finances

M le Maire présente le rapport de la commission des finances du 27 mars 2013

1 – Validation des comptes administratifs 2012 et affectation des résultats

2 – Propositions 2013 du budget M14 fonctionnement et investissement

3 – Validation des projets 2013 et les propositions des budgets annexes 2013 Fossaie 1 et 2

4- Analyse rétrospective des budgets M14 2008-2013 / évolution des contributions directes / détermination des taux 2013 et le vote des budgets 2013

1 – Validation des comptes administratifs 2012 et affectation des résultats

A – Lotissement de la Fossaie I Résultats 2012

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	351 175.27	35 846.19
Recettes	294 466.58	78 602.31
Résultat Déficit	56 708.69	-
Résultat Excédent		42 756.12

B – Lotissement de la Fossaie II Résultats 2012

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	14 234.95	14 234.95
Recettes	14 235.35	0
Résultat Déficit		14 234.95
Résultat Excédent	0.40	

C – Budget M14 Résultats 2012

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 833 130.61	570 390.99
Recettes	2 070 190.28	627 154.17
Résultat Déficit		-
Résultat Excédent	237 059.67	56 763.18

Affectation des résultats 2012

La commission des finances propose d'affecter les résultats ci-dessus pour financer les dépenses d'investissement 2013 soit 293 822.85 €

M le Maire est invité à quitter la salle du conseil.

Monsieur Jean Marie Bossé demande au conseil municipal de délibérer sur les comptes administratifs et l'affectation du résultat 2012

A l'unanimité des membres présents sont approuvés les comptes administratifs de la Fossaie 1 – Fossaie 2 – du budget général et l'affectation du résultat 2012

2 – Propositions 2013 du budget M14 fonctionnement et investissement

Présentation synthétique des dépenses et recettes de fonctionnement 2013

	Réalisé 2012	Prévisionnel 2013
Dépenses	1 833 130.61	1 877 725.00
Recettes	2 070 190.28	2 035 354.00
Prélèvement possible 2013		
Capacité d'auto financement Brut		157 829.00

Dépenses : 1 877 725 €

Recettes : 2 035 554 €

Chapitres	Propositions 2013		Chapitres	Propositions 2013
011- Charges à caractère général	535 050		70 – Produits de gestion courante	122 200
012 – Charges de personnel	885 000		73 - Impôts et taxes	1 017 050
014 – Atténuations de produits	38 450		74 – Dotations et participations	810 504
65 – Autres charges de gestion courante	301 800		75 – Autres produits de gestion courante	50 000
66 – Charges financières	82 000		13 – Atténuation de charges	35 800
67 – Autres charges exceptionnelles	6 500			
68 - Dotations aux provisions	1 500			
042 – opérations d'ordre	27 665			

Prélèvement pour les dépenses d'investissement : 157 829.00 €

Ces prévisions sont établies sur la base des contributions directes **à taux constants**

Ce budget de fonctionnement proposé par la commission des finances donne lieu à des questionnements. Pour Gérard Bourdel si la proposition de budget 2013 était maintenue au niveau du budget 2011, 15 000 € à 20 000 € de dépenses pourraient être réduites et ainsi augmenter le prélèvement pour les dépenses d'investissement. Par ailleurs si une économie de 500 € était inscrite sur chaque ligne budgétaire (hors dépenses contraintes) c'est 10 000 € supplémentaires de prélèvement.

De plus en 2014 des échéances seront inéluctables dont on ne connaît pas encore les véritables incidences financières. Préoccupation majeure des élus, la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires en 2014. Si la construction d'un local supplémentaire est envisagée, les frais de fonctionnement (personnel, chauffage, électricité etc) sont déjà à prendre en considération.

Ce budget 2013 doit être pensé et voté en tenant compte de cette échéance.

Christine Ousset et Joël Poignant s'interrogent également sur certains postes sur lesquels des économies seraient envisageables.

Il est demandé d'opérer un suivi rigoureux des comptes.

M le Maire rappelle les efforts engagés depuis 2008 en matière de suivi budgétaire

A titre d'exemple :

- Fourniture Gaz suite au remplacement des chaudières gaz, 2011 = 26 577.23 € 2012 = 18 415.06 €
- Fournitures administratives avec une centralisation des impressions (abandon des achats de cartouches d'encre) par contre les postes location matériel et maintenance sont en augmentation
- Les transports scolaires 2008 = 30 992.30 € 2012 = 5 370 €

En parallèle est mis en évidence des dépenses contraintes

- Frais d'électricité
- l'ensemble des frais à l'entretien, petit équipement, salaires etc lié à la piscine
- le contrat d'assurance du personnel communal (maladie/accident/ etc) bien que négocié suite à un appel d'offres du Centre de Gestion pour les communes du Département voit la dépense progresser de 21 562.46 € en 2011 à 55 600.58 € en 2012
- les frais liés au contingent d'incendie, à la participation au SBOS
- les salaires (embauche piscine, garderie, école 2 classes supplémentaires)

M Le Maire présente ensuite les travaux de la commission pour **le budget investissement 2013**

Un rappel est présenté sur une règle essentielle en matière budgétaire, la CAF brute doit couvrir le remboursement du capital des emprunts.

CAF Brute 2013 : 157 829 €

Remboursement capital des emprunts : 128 100 €

CAF nette : 29 729 €

Compte tenu des capacités d'investissement limitées, car le recours à l'emprunt est écarté, il était à craindre de voir certains projets ne pas se réaliser.

Deux dossiers emblématiques l'extension de la Maison Commune des Loisirs (220 000 €) et la création du lotissement de la Fossaie 2 (230 000 € 1^{ère} phase).

La commission des finances a jugé que le développement de la commune était vital donc d'engager la réalisation du lotissement de la Fossaie 2, et de surseoir l'extension de la MCL.

Cela permettrait également de réserver une somme de 43 125 € pour les imprévus.

Dépenses : 607 775 €

Recettes : 607 775 €

Opérations	Propositions 2013		Libellés	Propositions 2013
Remboursement capital des emprunts	128 100		Excédent investissement 2012	56 763
Acquisition de matériel	63 500		Affectation résultat fonctionnement 2012	237 059
Reprise des concessions cimetière	10 000		Amortissements	27 424
Travaux de voirie	14 000		FCTVA	25 000
Travaux Bâtiments	15 000		Subvention Beffroi	3 000
Rénovation MCL	22 950		Subvention extension Columbarium	1 200
Rénovation du Beffroi	33 000		Cession Immeuble rue Jeanne d'Arc	15 000
Aménagement des abords de l'école (solde)	37 100		DETR Abords école	9 500
Salle de la Planche	5 000		Remboursement avance lotissement Fossaie 2	75 000

Avance Budget Fossaie 2	230 000			
Cases Columbarium	6 000		Virement de la section de Fonctionnement	157 829
Provisions / dépenses imprévues	43 125			

A l'issue de cette présentation M le Maire propose à L'assemblée de voter sur les prévisions budgétaires 2013

Budget de Fonctionnement prévisionnel : Pour : 12 voix
Absention : 1 voix
Contre : 0

Budget Investissement prévisionnel : Pour : 13 voix

3 - Budgets annexes 2013 Fossaie 1 et 2

Ces budgets ont été votés à l'unanimité

Fossaie 1

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	93 953.00	75 000.00
Recettes	93 953.00	75 000.00

Fossaie 2

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	244 235.00	244 235.00
Recettes	244 235.00	244 235.0

4- Présentation de l'évolution des dépenses et recettes sur la période 2008-2013

A – Section de Fonctionnement

	2008	2009	2010	2011	2012	Prévisionel 2013
Total des recettes	1 895 679	2 009 728	2 162 298	2 094 974	2 070 191	2 035 554
70 Produits de gestion courante	73 897	87 156	97 404	118 194	119 357	122 200
72 - travaux en régie	17 850	36 012	45 763			
73 - Impôts et Taxes	870 904	933 276	923 579	973 853	1 006 963	1 017 050
74 - dotations et participations	754 774	774 105	779 353	795 542	806 889	810 504
75 - autres produits de gestion courante	54 281	59 616	57 732	54 506	57 118	50 000
13 - atténuation de charges	113 892	73 282	73 819	90 412	72 963	35 800
76 - produits financiers	5					
77 - Produits exceptionnels	10 076,00	46 260,00	169 512	62 467,00	6 901	
78 - Amortissements et provisions			2 661			
79 - transferts de charges						

002- excedents antérieurs reportés		21	12 475			
	2008	2009	2010	2 011	2012	Prévisionnel 2013
Total des dépenses	1 721 706	1 674 953	1 918 961	1 820 544	1 833 131	2 035 554
011 - Charges à caractère général	502 077	428 455	473 168	489 944	513 698	535 050
012 - Charges de personnel	804 242	788 404	844 680	867 321	897 267	885 000
014- Reversement taxe foncière	19 399	27 217	32 765	34 430	35 047	38 450
65- autres charges de gestion courantes	215 759	244 600	264 596	249 327	266 473	301 800
66 - Intérêts	106 797	102 091	97 211	92 106	86 765	82 000
67 - Charges exceptionnelles	9 081	4 854	180 131	57 050	6 455	6 500
68 - Dotations - provisions	64 351	79 332	26 410	30 366	27 426	29 165
Excédent dépenses / recettes réalisées	173 973	334 775	243 337	274 430	237 060	157 589,00

Pour Mémoire prélèvement du BP 55 094 181 939 181 895 124 964 170 247 0

B- Section Investissement

	2008	2009	2010	2011	2012	Prévisionnel 2013
Total des recettes	1 531 339	548 239	744 307	547 582	627 154	607 775
Excédent antérieur reporté		105 230	133 958	207 812	217 617	56 763
Virement de la section de Fonctionnement						157 589
Fonds Compensation TVA	299 159	185 157	51 634	35 065	39 701	25 000
Affectation du Résultat antérieur	1 066 701	169 698	322 300	124 338	274 899	237 059
Subventions	62 135	8 823	40 516	75 915	33 429	13 700
Vente Immeuble Jeanne d'Arc					25 931	15 000
Opérations d'ordre	103 345	79 332	195 898	104 452	35 576	27 664
Remboursement avance Fossaie 1						75 000
	2008	2009	2010	2 011	2012	Prévisionnel 2013
Total des dépenses	1 422 357	414 844	536 495	330 414	570 391	607 775
Déficit antérieur reporté	967 407					
Opérations d'ordre	27 216	23 106	217 492	22 084	8 601	
Remboursement capital emprunts	117 584	117 090	111 997	117 102	122 443	128 100
Subvention d'équipement	18 510				8 235	
Travaux	291 639	274 647	207 006	191 228	356 113	206 550
Avance Budget lotissement Fossaie II					75 000	230 000
Provisions pour travaux futurs						15 125
Dépenses à affecter						28 000
Excédent	108 983	133 395	207 812	217 168	56 763	

Pour Mémoire prélèvement du BP 55 094 181 939 181 895 124 964 170 247

4- Présentation de l'évolution des contributions directes 2008-2013

Au niveau de la fiscalité, plusieurs tableaux sont présentés retraçant l'évolution depuis 2008

Tableau issu de l'état 1259 transmis par les services de la Préfecture

Libellés	Bases notifiées 2012	Bases notifiées 2013	Variation des bases	Taux Prévisionnels	Produits prévisionnels
Taxe D'habitation	2 016 025	2 085 000	3,42%	13,06	272 301
TFPB	1 773 805	1 842 000	3,84%	20,52	377 978
TFPNB	148 298	147 500	-0,99%	36,66	54 074
Total	3 938 128	4 074 500			704 353

A taux constants le produit progresse de 22 709 €

Le débat s'engage au sein de l'assemblée sur l'opportunité d'augmenter les impôts.

Gérard Bourdel considère inopportune cette augmentation dans la mesure où le budget des dépenses de fonctionnement n'est pas présenté avec la volonté de contenir les dépenses. Pourquoi demander aux administrés d'abonder pour les dépenses publiques alors que la collectivité ne s'applique pas une règle de rigueur budgétaire.

Des membres de l'assemblée font remarquer qu'un projet doit justifier l'augmentation.

Alain Feuvrais fait état du projet d'urbanisation de la Fossaie 2

Jean Marie Bossé rappelle l'anticipation des dépenses liées à la réforme des rythmes scolaires

Monsieur le Maire considère que la situation générale des ménages est très difficile. Que la France est dans un contexte de progression importante du chômage, qu'il est donc important de ne pas surcharger les charges contraintes des ménages.

De plus il rappelle que l'augmentation naturelle des bases génère déjà une recette supplémentaire d'environ 20 000 €.

Un premier vote est proposé sur le principe d'augmenter ou non les impôts

Pour : 7 voix

Contre : 4 voix Abstentions : 2 voix

Plusieurs hypothèses d'augmentation sont abordées sur la base de + 0.5 %, + 1 %, + 1.5%

1^{er} vote sur l'hypothèse de 1.5 %

Pour : 1 voix Contre : 12 voix

Second vote sur l'hypothèse de 1 %

Pour : 7 voix

Contre : 6 voix

Tableau présentant le résultat chiffré de l'augmentation votée

Libellés	Bases notifiées 2012	Bases notifiées 2013	Variation des bases	Taux Prévisionnels	Produits prévisionnels	Taux Votés	Produits Votés	Variation du produit
Taxe D'habitation	2 016 025	2 085 000	3,42%	13,06	272 301	13,19	275 012	1,009955894
TFPB	1 773 805	1 842 000	3,84%	20,52	377 978	20,73	381 847	1,010236045
TFPNB	148 298	147 500	-0,99%	36,66	54 074	37,03	54 619	1,010078781
Total	3 938 128	4 074 500			704 353		711 478	

7 125 €

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer définitivement sur le budget 2013

Pour : 12 voix abstention : 1 voix Contre : 0

DÉLIBÉRATIONS

RÉGIME INDEMNITAIRE CHARLY ROUJOU

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2011 fixant le régime indemnitaire des agents de la commune de Combrée,

Considérant le recrutement au 8 avril 2013 de Monsieur Charly ROUJOU au poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré ;

DECIDE à compter du 8 avril 2013 d'attribuer l'IAT Monsieur Charly ROUJOU

Le montant annuel de cette indemnité sera calculé en fonction du montant de référence du grade de l'agent, sur lequel sera appliqué un coefficient multiplicateur d'attribution individuelle de 3.03.

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour assurer l'exécution de cette décision.

~~~~~

### REPARTITION DES SIEGES AU CONSEIL DE COMMUNAUTE POUR LES ELECTIONS 2014

Monsieur le Maire rappelle la Loi du 16 décembre 2010 laquelle instaure de nouvelles modalités dans la représentation des communes au sein du conseil de communauté.

Il précise en effet que la loi prévoit à compter de 2014, une élection des délégués au suffrage universel direct dans les communes où les conseils municipaux sont élus au scrutin de liste et instaure de nouveaux principes de répartition des sièges entre communes membres au sein du conseil communautaire



Monsieur le Maire indique que pour prévoir cette répartition, il est possible de conclure un accord à la majorité qualifiée. Sans accord, la répartition du nombre de sièges se fait en application de la loi, soit 32 délégués pour la communauté de communes de la Région de Pouancé Combrée.

Monsieur le Maire propose d'opter pour une répartition par accord amiable, ce qui suppose le respect de certains principes :

- Chaque commune a au minimum un siège
  - Aucune commune n'a plus de 50 % des sièges
  - La répartition est basée sur la population
- Le nombre de sièges du conseil est plafonné en fonction du nombre total de sièges que les communes obtiendraient sans accord + 25 %, ce qui donne 40 sièges maximum à se répartir librement

Monsieur le Maire rappelle la répartition actuelle et propose de reconduire les mêmes dispositions en supprimant les délégués suppléant pour les communes détenant plus d'un délégué.

- 1 délégué pour les communes d'une population inférieure ou égale à 299 habitants + 1 délégué suppléant
- 2 délégués pour les communes d'une population de 300 à 799 habitants
- 3 délégués pour les communes d'une population de 800 à 1999 habitants
- 7 délégués pour les communes d'une population de 2000 à 2999 habitants
- 9 délégués pour les communes d'une population supérieure à 3000 habitants

La population prise en compte étant la population municipale.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

**PROPOSE** une répartition par accord amiable des sièges au sein du conseil de communauté

**APPROUVE** la répartition ci-dessous

- 1 délégué pour les communes d'une population inférieure ou égale à 299 habitants + 1 délégué suppléant
- 2 délégués pour les communes d'une population de 300 à 799 habitants
- 3 délégués pour les communes d'une population de 800 à 1999 habitants
- 7 délégués pour les communes d'une population de 2000 à 2999 habitants
- 9 délégués pour les communes d'une population supérieure à 3000 habitants

En cas d'empêchement du délégué titulaire (pour les communes d'une population inférieure ou égale à 299 habitants), le suppléant est appelé à siéger au Conseil de Communauté avec voix délibérative

Vote :

Pour : 10 voix

Contre : 2 voix

Madame Christine OUSSET considère que la répartition des sièges n'est pas équitable entre les communes d'une population de 800 à 1999 habitants (3 sièges) et les communes d'une population de 2000 à 2999 (7 sièges) habitants. L'écart est trop important.

M Le Maire précise que cette répartition a été votée par le Conseil de Communauté et qu'elle est de plus favorable pour la représentation des petites communes.

Abstention : 1 voix

~~~~~

CONVENTION DE MUTUALISATION DE PRESTATION DE SERVICES ENTRE LES COMMUNES ET LES COMMUNES ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Monsieur le Maire rappelle le schéma de mutualisation validé par le Conseil de Communauté le 27 juin 2012, dans lequel les élus ont décidé dans le cadre d'une amélioration des conditions de travail des agents et de l'efficacité du service public de passer des conventions de prestations de service entre les communes et entre les communes et la communauté de communes.

Cette possibilité partait du constat des difficultés de gestion des services générés par les éventuelles absences des agents techniques, ou par manque d'agents à l'occasion de charges de travail importantes et ponctuelles, en particulier dans les plus petites communes.

Les prestations techniques susceptibles d'être exercées par une commune pour le compte d'une autre commune ou de la communauté de communes sont les suivantes :

- Entretien des espaces verts : tontes, plantations, taille
- Entretien des bassins tampons
- Entretien voirie : balayage, désherbage, nettoyage, entretien général de la chaussée et des trottoirs (y compris déneigement)
- Entretien réseaux eaux pluviales
- Entretien des éléments de signalisation
- Intervention dans les bâtiments : électricité, plomberie, menuiseries, placo ...
- Gardiennage des déchetteries
- Travaux de manutention divers dans le cadre de manifestation
- Broyage déchets verts

Monsieur le Maire précise que préalablement à chaque intervention, la commune sollicitant la prestation aura transmis à la commune sollicitée un imprimé de demande d'intervention décrivant la nature des prestations demandées, la date et la durée.

A l'issue de chaque intervention, l'agent remettra un rapport d'intervention décrivant le temps passé, les prestations réalisées, le matériel utilisé ainsi que les préconisations et le suivi éventuel à effectuer. Ce rapport sera transmis au plus tard une semaine après l'intervention.

Les missions remplies par les agents pour le compte d'une autre commune donnent lieu à un remboursement tenant compte :

- de la main d'œuvre mobilisée (coût horaire de l'agent au vu du bulletin de salaire x nombre d'heures)
- des fournitures utilisées
- des frais kilométriques (selon barème en vigueur – référence mappy)
- d'utilisation du matériel utilisé (selon barème indiqué préalablement par la commune)

Le remboursement des sommes déterminées interviendra semestriellement sur présentation d'un état récapitulatif.

Ce projet de convention a obtenu un avis favorable du CTP

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

DONNE un avis favorable à la convention

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec les Communes intéressées et la Communauté de Communes.



Subvention ALSH Noyant la Gravoyère

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE D'ALLOUER à l'association désignée ci-après une subvention

Associations ou Organismes	Subventions 2013 votées par le CM 10/04/2013
Foyer Laique Education permanente Noyant la Gravoyère	152.50 €

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire ou son représentant pour assurer l'exécution de cette décision.



Prise en charge des frais de scolarité pour un enfant en classe d'intégration à St Joseph

Vu l'article 442-5-1 du code de l'Éducation « *la contribution de la commune de résidence pour un élève dans une autre commune dans une classe élémentaire d'un établissement privé du 1^{er} degré sous contrat d'association constitue une dépense obligatoire lorsque la contribution aurait également été due si cet élève avait été scolarisé dans une école publique de la commune d'accueil.*

Cette contribution revêt le caractère d'une dépense obligatoire lorsque la commune de résidence ne dispose pas des capacités d'accueil nécessaires à la scolarisation de l'élève concerné dans son école publique »

Vu la demande présentée par L'école Saint Joseph de Segré sous contrat d'association

- ◆ pour un élève en classe CLIS (classe d'Intégration Scolaire) pour un montant de 377.41 € au titre des frais de fonctionnement et 34.70 € au titre des fournitures scolaires

Considérant que la commune de Combrée ne propose pas de classe d'intégration répondant à la scolarisation de cet élève.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité

- ◆ s'engage à payer au titre des frais de fonctionnement la somme de 377.41 €
- ◆ s'engage à payer au titre des frais de fournitures scolaires la somme de 28.48 € (soit le crédit alloué pour les enfants de Combrée)

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire ou son représentant pour assurer l'exécution de cette décision.



CESSION IMMEUBLE RUE JEANNE D'ARC

Le Conseil Municipal avait donné mandat à Monsieur le Maire pour négocier la cession de l'immeuble sis rue Jeanne d'Arc.

Il présente la proposition d'acquisition de Monsieur et Madame Jean Claude DUVAL sur la base de 21 200 €
Considérant que le service des domaines consulté le 20 novembre 2009 a donné un avis favorable le 14 décembre 2009 à cette cession.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à accepter la proposition de M et Mme DUVAL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE la cession au profit de Monsieur et Madame Jean Claude DUVAL de l'immeuble sis rue Jeanne d'Arc cadastré section AC n° 194 pour une superficie de 262 m² et la partie du domaine public déclassé pour 108 m².

FIXE le prix de vente à Vingt et un mille deux cent euros (21 200 €).

CONFIE la rédaction de l'acte notarié à Maître Arnaudjouan, notaire à Pouancé.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer les actes et toutes les pièces nécessaires à cette opération.



DENOMINATION DES RUES DU VILLAGE DE LA FORET

Monsieur Alain Feuvrais adjoint à l'urbanisme, informe l'assemblée de la nécessité de procéder à la dénomination et numérotation des voies au lieu-dit Village de la Forêt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE de nommer les rues

Rue de la Forêt

Rue Duguesclin

DECIDE que la numérotation s'établira ainsi :

Rue de la Forêt

la parcelle AK N° 215 portera le numéro 1

la parcelle AK N° 216 portera le numéro 2

la parcelle AK N° 217 portera le numéro 3

la parcelle AK N° 218 portera le numéro 4

la parcelle AK N° 219 portera le numéro 5

la parcelle AK N° 220 portera le numéro 6

la parcelle AK N° 137 portera le numéro 7
 les parcelles AK N° 4 et 5 porteront le numéro 11
 la parcelle AK N° 223 portera le numéro 8
 la parcelle AK N° 42 portera le numéro 9
 la parcelle AK N° 71 et 72 porteront le numéro 10

Rue Duguesclin

la parcelle AK N° 175 portera le numéro 1
 la parcelle AK N° 177 portera les numéros 2 et 3 (2 logements)
 la parcelle AK N° 179 portera le numéro 4

la parcelle AK N° 181 portera le numéro 5
 la parcelle AK N° 183 portera le numéro 6

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire ou son représentant pour assurer l'exécution de cette décision.

La présente délibération sera transmise aux services du cadastre.



TARIFS PISCINE 2013

Après en avoir délibéré,
 Le Conseil Municipal, à l'unanimité
DÉCIDE de fixer les tarifs de la Piscine pour la saison 2013.

Libellés	Tarifs 2013	
	ADULTE	ENFANT (3 à 18 ans)
Entrée individuelle, le bain (1)	2.60 €	1.40 €
Carte d'abonnement, 12 baignades enfants (1)		12.00 €
Carte d'abonnement, 6 baignades adultes	12.50 €	
Accompagnateur ou enfant en centre de vacances ou âgé de moins de 5 ans	1.00 €	1.00 €

Les jeunes de moins de 18 ans, les apprentis, étudiants
 demandeurs d'emploi (sur présentation d'un justificatif)
 paieront le tarif enfant 1,40 €

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire ou son représentant pour assurer l'exécution de cette décision.

COMMISSION SPORTS/CULTURE du 16 mars 2013

Rapporteur de séance : Camille TURLAN

Un exposé sur le travail d'analyse des subventions allouées aux sections sportives et des décisions prises par le Conseil Municipal a été présenté par Jean Marie Bossé.

ETUDE DE LA SALLE DE SPORTS

L'étude sur l'extension de la salle de sport est mise sur la touche momentanément. L'effort communal se porte sur la création du poste d'animateur, l'aide à l'achat de matériel aux diverses sections. La prévision financière concernant la mise en place de la réforme scolaire pour la rentrée 2014, implique retenue et une nouvelle étude.

DEMANDE DE MATÉRIEL :

<u>Sections sportives</u>	<u>Demande</u>	<u>Décision</u> <u>Conseil Municipal</u>
Basket	lignes du terrain de basket à redessiner un treuil électrique pour remonter les panneaux.	<i>Accord</i> <i>Pas décision</i>
Badminton	Affecté à la section le local de rangement du matériel	A voir en commission sur site
Tennis	changer les filets rangement pour le lance- balles motorisation des panneaux de basket	Accord A voir en commission sur site <i>Pas décision</i>
<u>Gym</u>	Un double tremplin une poutre tapis	<i>Reporté</i> Accord La section sportive assure le financement
<u>Foot</u>	Traçeuse de terrain Revoir l'éclairage du stade Bel Air (disjoncteur) Eclairage plateau multisports de Combrée Changement de la main courante terrain A de Combrée Remplacer les abris de touche stade de Combrée	<i>Accord</i> <i>Accord</i> <i>Pas décision</i> <i>Mettre celle de Bel Air à Combrée</i> <i>Reporté</i>
<u>VTT</u>	Local de rangement matériel (remorque)	<i>Pas décision</i>

Toutes ces sections réitèrent le souhait d'avoir une meilleure isolation thermique pour la période hivernale.

BILAN A MI-PARCOURS DE LA MISE A DISPOSITION AUX SECTIONS SPORTIVES DE MARINA RIPOCHE

FOOT : Très positif ! Il faudrait au moins 30 heures supplémentaires c'est-à-dire ajouter 1 heure de plus aux 2 heures actuelles auxquelles Marina participent déjà (30 séances annuelles).

BASKET. Apport très bénéfique, il faudrait une tranche horaire supplémentaire pour avoir deux niveaux d'âge.

GYM : Très bon élément, poste indispensable. Actuellement, pas de demande d'heures supplémentaires.

TENNIS : L'heure qu'elle leur donne est très bénéfique. Leur entraîneur actuel doit partir à la fin de la saison donc ils s'interrogent.

VTT : Pas de demande particulière pour une aide de l'animateur. Les responsables entrevoient la création d'une section jeunes mais pas en compétition pour le moment.

BAD : A l'heure actuelle pas de souhait particulier, mais ils en conviennent, cela pourrait être bénéfique pour la création d'une section jeune à l'avenir.

Tous les membres responsables présents, sont unanimes à reconnaître le changement de comportement des jeunes depuis que Marina les encadre : Respect, concentration, discipline sur les terrains et enthousiasme pour assister aux entraînements.

Tous reconnaissent l'action bénéfique qu'elle apporte également aux bénévoles des différentes sections où elle intervient.

Le terme du contrat de Marina Ripoché est fixé au 30 juin 2013.

Monsieur le Maire expose les trois possibilités :

—————→ *Terme CDD*

—————→ *Reconduction dans les mêmes conditions*

—————→ *Pérennisation du poste*

*A l'unanimité le Conseil Municipal décide de reconduire **pour une année et dans les mêmes conditions** le poste de Mariana Ripoché.*

La commission sport est invitée à faire une visite de la salle des sports notamment dans la partie stockage matériel ainsi que le vestiaire arbitre où il manque une porte.

COMMISSION VOIRIE du 19 mars 2013

Rapporteur Joël POIGNANT

1) **Entretien voirie 2013.**

voir tableaux ci-après

Curage	Quantité	Aviréenne		Guillet		
		Prix Unitaire H.T.	Prix HT	Prix Unitaire H.T	Prix HT	
Le Vigneau	400	2,26	904,00	1,13	452,00	
Les Fortaies	750	2,26	1 695,00	1,13	847,50	
La Guérivaie	650	2,26	1 469,00	1,13	734,50	
Les Touches	370	2,26	836,20	1,13	418,10	
Divers	400	2,26	904,00	1,13	452,00	
Pelle	3 h	81,00	243,00	71,00	213,00	
Camion	3 h	66,00	198,00	50,00	150,00	TTC
			6 249,20		3 267,10	3 907,45

Reprofilage	Quantité	Aviréenne		Hervé		Star	
		Prix Unitaire H.T.	Prix HT	Prix Unitaire H.T.	Prix HT	Prix Unitaire H.T.	Prix HT
Minstin	5	916,00	4 580,00	980,00	4 900,00	948,00	4 740,00
Montjaugé	1	916,00	916,00	980,00	980,00	948,00	948,00
La Thibauderie	0,20	916,00	183,20	1 350,00	270,00	1 315,00	263,00
Le Vigneau	0,5	916,00	458,00	980,00	490,00	948,00	474,00
Les Fortais	0,5	916,00	458,00	980,00	490,00	948,00	474,00

La Guérivaie	0,5	916,00	458,00	980,00	490,00	948,00	474,00
Les Touches	1,5	916,00	1 374,00	1 350,00	2 025,00	1 315,00	1 972,50
Voie Parallèle (la cochinière)	2	916,00	1 832,00	980,00	1 960,00	948,00	1 896,00
Autres	2	916,00	1 832,00	1 350,00	2 700,00	1 315,00	2 630,00
Autres	2	916,00	1 832,00	980,00	1 960,00	948,00	1 896,00
Accès Maison Vaslin	0,5	916,00	458,00	1 350,00	675,00	1 315,00	657,50
Excédent chemin de la Fossaie	0,5	916,00	458,00	1 350,00	675,00	1 315,00	657,50
Total	16,2	916,00	14 839,20		17 615,00		17 082,50
GNTB	115	35,00	4 025,00	52,50	6 037,50	52,10	5 991,50
			18 864,20		23 652,50		23 074,00
			22 561,58		28 288,39		27 596,50
			TTC		TTC		TTC

Bi Couche 4/6 - 2/4 sur trottoir	Quantité m ²	Aviréenne		Hervé		Star	
		Prix Unitaire H.T.	Prix HT	Prix Unitaire H.T.	Prix HT	Prix Unitaire H.T.	Prix HT
Rue Bordeaux montrieux	515	5,40	2 781,00	7,20	3 708,00	7,35	3 785,25
Total	515						
			3 326,08		4 435,00		4 527,00
			TTC		TTC		TTC

Enduits superficiels	Quantité m ²	Hervé		Chazé		Star	
		Prix Unitaire H.T.	Prix HT	Prix Unitaire H.T.	Prix HT	Prix Unitaire H.T.	Prix HT
VC Vergonnes	10500	2,05	21 525,00	1,87	19 635,00	1,98	20 790,00
La Thibauderie	810	2,05	1 660,50	1,87	1 514,70	1,98	1 603,80
Parking (Lethoueil)	620	2,05	1 271,00	1,87	1 159,40	1,98	1 227,60
Total	11930		24 456,50		22 309,10		23 621,40
		TTC	29 249,97		26 681,68		28 251,19

Enrobé 0/6 sur trottoir (ép 4cm)	Quantité m ²	Hervé		Chazé		Star	
		Prix Unitaire H.T.	Prix HT	Prix Unitaire H.T.	Prix HT	Prix Unitaire H.T.	Prix HT
Rue de la Roche Beaulieu	410	15,00	6 150,00	13,30	5 453,00	12,20	5 002,00
Place Angeliaume	70	15,00	1 050,00	13,30	931,00	12,20	854,00
			7 200,00		6 384,00		5 856,00
			8 611,20 TTC		7 635,26 TTC		7 003,78 TTC

Tableau comparatif entre 2012 et 2013.

Travaux	2013 (TTC)	2012 (TTC)
Enduits superficiels	26 681,68	32 708,52
Reprofilage	22 561,58	24 914,16
Peinture	663,78	3 299,43
Curage fossés	3 267,10	4 921,30
Enrobé	7 003,76	2 291,78
Bi-couche	3 326,08	
Total	63 503,98	68 135,19

2) Matériel demandé par le service technique pour l'année 2013

tondeuse grande largeur : estimation 30 000 euros TTC

Matériel	Estimation TTC		Le Conseil Municipal sur proposition de la commission DECIDE de Retenir	
Perforateur	1 000,00 €		perforateur	1 000
Débroussailleuse ou réciprocateur	450,00 €		réciprocateur	450
Taille haie (idem 2012)	1 800,00 €			
Perceuse colonne atelier	1 000,00 €		perceuse colonne atelier	1 000
matériel pour Master	1 600,00 €		matériel pour master	1 600
TOTAL	5 850,00 €			4 050

3) Problème de visibilité intersection rue de la Planche/rue Eugène Chauvière.

Après réflexion et beaucoup de discussions sur la possibilité d'aménager ce carrefour, la commission propose de mettre un stop à l'intersection de la rue François Adam et la montée des Hommeaux pour ralentir la circulation et diminuer le risque d'accident.

Pour interdire le stationnement dans le virage rue Eugène Chauvière et rue de la Planche de mettre des poteaux en bordure des massifs.

4) Signalisation à Bel Air

Suite à l'aménagement des abords du groupe scolaire et la mise en double sens de la rue Victor Richard, il faut reporter certaines signalisations situées rue de l'église (rue Henri Baraize) actuellement comme les salles de sport, la piscine, le cercle des Perreyeurs et le groupe scolaire, ce qui nécessite l'achat de mat supplémentaire à poser rue Victor Richard.

Signalisation du Chemin Bleu 2 par la rue de l'église et ensuite un petit panneau à l'intersection rue Bordeaux Montrieux vers la pétanque.

Panneau de voie sans issue chemin de la Poterie

5) Accessibilité foyer logement.

Coté parking en entrant à gauche, agrandir le passage à 1m40 entre le parking et l'accueil.

Refaire le marquage au sol sur le parking pour emplacement handicapé et la commission propose d'acheter des panneaux de signalisation handicapé.

6) Mur en limite de propriété avec Mr Mosset route de Vergonnes.

Nous avons abordé ce sujet lors de la réunion de conseil du 2 octobre 2012 depuis Alain a rencontré Mr Mosset et il a été proposé de refaire le dessus de mur à une certaine hauteur.

DIVERS

- Dans le cadre de l'animation ENTR'ASSO qui doit avoir lieu à Combrée, la mise à disposition de la salle des sports est sollicitée.
Le Conseil Municipal maintien ses précédentes décisions de ne pas mettre à disposition la salle des sports. (à l'exception du Téléthon et du spectacle Rires et Variétés)
La Maison Commune des Loisirs sera proposée, sa superficie serait à priori suffisante.
- La Bibliothèque Jacques Prévert pourrait être dénommée Médiathèque compte tenu qu'elle propose tous les supports (livres, CD et DVD)
Les membres de l'assemblée ne sont pas favorables, le terme bibliothèque est d'une part mieux adapté au poète Jacques Prévert et d'autre part à la taille de notre commune.
La réalisation de la fresque par Thomas Frey est inscrite au budget investissement pour la somme de 1 400 €.
Gérard Bourdel n'approuve pas la démarche qui a conduit à valider ce projet.
Il est proposé de réduire les crédits inscrit au budget fonctionnement animation 8 000 € pour les porter à 6 600 € (- 1 400 €) ce qui génère 1 400 € de plus pour le financement des dépenses d'investissement.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée sans observation et ont signé les membres présents